

**Du 1<sup>er</sup> avril au 2 mai 2019**

# **AVIS D'ENQUETE**

## **PUBLIQUE**

### **PROJET D'ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) DU THOUARSAIS**

**Par arrêté n°2019-01 du 11 mars 2019, le Président la Communauté de Communes du Thouarsais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Thouarsais.**

L'enquête publique se déroulera en mairies de Brion-Près-Thouet, Coulonges-Thouarsais, Glenay, Loretz-d'Argenton, Louzy, Luché-Thouarsais, Luzay, Marnes, Pas-de-Jeu, Pierrefitte, Plaine-Et-Vallées, Saint-Cyr-La-Lande, Saint-Généroux, Saint-Jacques-de-Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Saint-Léger-de-Montbrun, Saint-Martin-de-Mâcon, Saint-Martin-de-Sanzay, Saint-Varent, Sainte-Gemme, Sainte-Verge, Thouars, Tourtenay, Val-En-Vignes (au 2 rue Saint Pierre à Cersay en raison de la délocalisation de la mairie pour travaux) et à la Communauté de Communes du Thouarsais (Hôtel des communes et Maison de l'Urbanisme) pendant une durée de 32 jours consécutifs à compter **du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 9h00 et jusqu'au jeudi 2 mai 2019 à 17h00** aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet dans les collectivités listées en début de paragraphe. Ces dernières pourront aussi être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la Communauté de Communes du Thouarsais, 21 avenue Victor Hugo 79100 THOUARS ou encore être envoyées par courriel à l'adresse électronique réservée à cet usage pendant la durée de l'enquête : **enquete-publique-scot@thouars-communaute.fr**

Le dossier est aussi consultable sur le site Internet : <https://www.thouars-communaute.fr>, onglet "Aménagement" – Documents d'urbanisme en cours d'élaboration. Accédez aux enquêtes publiques en cours.

Un poste informatique est mis gratuitement à disposition du public à la Maison de l'Urbanisme pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de communes du Thouarsais.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif, M. Bernard PIPET, Commandant de Police Honoraire, recevra :

- le lundi 1er avril de 9h00 à 12h00 à la Maison de l'urbanisme.
- le jeudi 4 avril de 15h00 à 18h00 à la mairie de Saint-Jean-de-Thouars
- le samedi 6 avril de 9h00 à 12h00 à la mairie de Saint-Martin-de-Sanzay
- le mardi 9 avril de 9h00 à 12h00 à la mairie de Saint-Varent
- le vendredi 12 avril de 15h00 à 18h00 à la mairie de Saint-Léger-de-Montbrun
- le lundi 15 avril de 9h00 à 12h00 à la mairie de Sainte-Verge
- le mercredi 17 avril de 14h30 à 17h30 à la mairie de Plaine-et-Vallées (Oiron)
- le vendredi 19 avril de 9h00 à 12h00 à la mairie de Loretz-d'Argenton (Argenton-L'Église)
- le jeudi 25 avril de 14h00 à 17h00 à la mairie de Glenay
- le samedi 27 avril de 9h00 à 12h00 à la mairie de Val-en-Vignes - Cersay (2 rue St Pierre pour cause de travaux)
- le mardi 30 avril de 9h00 à 12h00 à la mairie de Marnes
- le jeudi 2 mai de 14h00 à 17h00 à la mairie de Thouars

La copie du rapport du Commissaire Enquêteur, sera tenue à disposition du public un mois après la clôture de l'enquête publique dans les collectivités citées ci-dessus. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Après l'enquête publique, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Thouarsais, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques, avis, observations émis lors de l'enquête publique et du rapport et avis du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Pour tout renseignement, contacter la **Maison de l'urbanisme au 05/49/66/68/68**

21 avenue Victor Hugo, 79100 THOUARS